

23 sep 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 septembre 2005

Passage définitif à l'euro

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 3 de la loi (*) concernant le passage définitif à l'euro.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 3 de la loi (*) concernant le passage définitif à l'euro.

Ce projet répartit entre le compte Tsunami et d'autres actions humanitaires le produit de l'action qui donnait la possibilité aux citoyens de remettre, pendant le premier semestre de 2005, leurs anciennes pièces en francs belges à la Banque Nationale de Belgique (BNB) et à La Poste. Durant l'action, des anciennes pièces de monnaie belges ont été collectées pour une valeur de 2.292.621,5 BEF ou 56.832,6 EUR. En outre, des billets belges et des billets et pièces en euro ont été collectés pour un montant de 1.326,02 EUR. Ainsi le produit total s'élève à 58.158,62 EUR. Le produit total sera versé pour moitié au compte 000-0000012-12 et pour moitié au 000-0000011-11.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>